



# Editorial du Président

a société du Roman Païs s'est engagée dans de gros travaux de rénovation de son patrimoine.

Le Gouvernement wallon vient, dans ce domaine, de décider d'octroyer un programme complémentaire qui se répartit comme suit :

- ⇒ Travaux de rénovation : 97.453,24 €
- ⇒ Travaux d'équipement des espaces communs et abords : 208.736,47 €
- ⇒ Remplacement de chauffages électriques : 5.298.600 €
- ⇒ Installation de panneaux photovoltaïques : 40.000 €

En plus de ceux-ci la Société p<mark>oursuit sa politique</mark> d'investissement dans de nouveaux logements.

Je vous invite à découvrir leur état d'avancement en page 3

de ce bulletin d'information.

Dans un autre domaine, le C.C.L.P. s'étant plaint de l'entretien des installations d'eau chaude et des chaudières, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place une nouvelle procédure permettant de mieux défendre les intérêts des locataires.

Enfin, j'ai le plaisir de vous informer que nous allons former un membre du personnel à la problématique de l'énergie ; celui-ci aura pour mission de prodiguer tous les conseils utiles pour réduire vos factures énergétiques.

Avec Pol ROCHEFORT, je suis à votre disposition.

Pierre HUART, Président.



## HOMMAGE A JEAN-MARIE GRAINDORGE

Depuis 2000, Jean-Marie GRAINDORGE représentait le CPAS de Braine-l'Alleud au sein du Conseil d'Administration de notre Société.

Il vient de s'éteindre à l'âge de 63 ans.



Discret, efficace, rigoureux, épris de justice sociale, autant de qualités qui resteront associées au souvenir que garderont ceux qui l'ont croisé au Roman Païs.



## **ECONOMIES D'ENERGIE**





oyez des acteurs efficaces dans lutte contre augmentation de l'effet de serre et contribuez à la préservation de nos paysages et notre aualité de vie!

Les lessives à basse température (30 à 40° C) consomment trois fois moins d'énergie qu'un cycle à 90°C.





Mettez un couvercle sur les casseroles. C'est 3 fois moins d'énergie dépensée.

Attention aux «veilles sournoises». appareils en veille consomment même si l'on ne s'en sert pas!



Baissez la température du chauffage de 1° C génère une diminution de 7 % de la facture de chauffage.



Evitez les lampes halogène. Elles consomment 20 fois plus d'énergie qu'une ampoule classique.



Pensez à ce dont vous besoin avez d'ouvrir la porte du frigo.

l'ouvrez, il perd jusqu'à





Ne gaspillez pas l'eau chaude : 200 litres pour un bain 60 litres pour une douche.







bons gestes toute l'année. c'est 30 % d'économie!

Nettoyez une fois par an la grille arrière du réfrigérateur. Son encrassement double la consommation électrique de l'appareil. Dégivrez-le régulièrement : 4 cm de givre double la consommation électrique.



# COMITE CONSULTATIF DES LOCATAIRES ET **PROPRIETAIRES**



Tous les quatre ans, les sociétés de logement renouvellent leur C.C.L.P. Cette année, pour simplifier la procédure, le vote est effectué par écrit grâce à un bulletin et une enveloppe communiqués aux électeurs, depuis le 2 juin 2008.

Les électeurs peuvent renvoyer leur bulletin pour le 15 juin 2008 au plus tard (cachet de la poste faisant foi). Le dépouillement se fera dans la période du 20 au 25 juin 2008 et les résultats de l'élection seront affichés aux valves de la Société le 27 juin 2008 au plus tard et publiés dans le prochain bulletin.



Le Comité est un organe de 15 membres maximum, représentant les intérêts généraux des locataires et propriétaires. La Société et le Comité se réunissent quatre fois par an, soit une réunion par trimestre.

Le C.C.L.P. a pour principale mission d'émettre des avis sur les acomptes et décomptes de charges, sur les marchés publics relatifs à ces mêmes charges.



## **ECHOS DES CHANTIERS EN COURS**



### NIVELLES, impasse de la Grosse Pompe

Le 25 avril dernier, les clés ont été remises aux locataires en présence du Ministre André ANTOINE.



A l'emplacement de l'ancienne caserne des pompiers ont été construits 15 appartements répartis sur trois niveaux : 1 à 1 chambre, 14 à 2 chambres et 16 emplacements de parking privés.

### TUBIZE, chée de Mons, 592



Réhabilitation d'une maison en trois appartements à 1 chambre.



# REBECQ clos des Augustines



40 appartements sociaux,
Les voiries et les abords sont en cours de réalisation.

## TUBIZE Rue de la Moisson



10 logements pour la vente sont en phase de finition.

# CLABECQ Maisons des Forges



Phase 2 : Rénovation de 8 logements

## **ECHOS DES PROJETS**

## WATERLOO chaussée de Bruxelles



3 appartements sociaux et un rezde-chaussée à usage de guichet pour services à la population.

# WATERLOO chemin de Gibloux



7 maisons pour personnes âgées à l'arrière du CPAS.

## ITTRE

Rue Vervueren

3 logements pour la vente.

## BRAINE-LE-CHATEAU Rue J. Devreux

8 logements pour la vente.

### BRAINE-LE-CHATEAU Rue Minon

10 logements pour la vente.

## BRAINE-L'ALLEUD Rue des Bleuets



### BRAINE-L'ALLEUD Rue de la Goëtte



8 appartements moyens



epuis le 1er janvier 2008, les candidats à un logement social disposent d'un formulaire unique pour introduire leur demande auprès de plusieurs sociétés. Cela signifie qu'une personne habitant Arlon peut, sans se déplacer, être candidate pour un logement situé à Nivelles.

Le Comité d'attribution est composé

- de 4 membres désignés par le Conseil d'administration
- du Commissaire de la SWL
- du Directeur Gérant.

Toutes les décisions du Comité d'attribution font l'objet d'un procès-verbal transmis au Conseil d'Administration.

Les procédures d'attributions suivies par le Comité sont les mêmes pour tout le monde.



Conformément au Code wallon du Logement, l'attribution des logements est de la seule compétence d'un Comité d'Attribution. Ses membres ont été désignés par le Conseil d'Administration de la Société et ont signé un CODE D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE.

**DEMBOUR Benoît** Commissaire S.W.L. **TUBI7F** 

**BRANCHE** Christian BRAINE-L'ALLEUD

PARE Raphaël **NIVELLES** 

ROCHEFORT Pol Directeur Gérant

Il a l'obligation d'attribuer un minimum de 2/3 des logements sociaux à des ménages en état de précarité et un maximum de 1/3 aux autres ménages à revenus modestes.

Les logements vacants proportionnés sont attribués :

- pour 40 % minimum aux ménages figurant sur une liste établie selon l'ancienneté de la candidature ;
- pour 40 % minimum aux ménages figurant sur une liste établie selon le nombre de points de priorités.

### Toutefois, diverses exceptions existent :

Les logements conçus spécifiquement pour les personnes handicapées ou pour les personnes âgées de plus de 65 ans sont attribués en priorité au ménage dont un des membres au moins est handicapé ou âgé de plus de 65 ans.

Les demandes de mutations des locataires (vers un logement correspondant à la taille de leur famille ou à leurs revenus) sont prioritaires.

## CONTENTIEUX

e Conseil d'Administration a décidé de réclamer des frais de dossiers de 5,00 € pour les arriérés de loyers répétitifs inférieurs à 50,00 euros qui ont fait l'objet d'un premier rappel resté sans suite.





our votre facilité, et pour éviter tout retard dans vos paiements, vous pouvez domicilier vos loyers auprès d'un organisme financier. C'est la Société qui se charge de toute modification du montant du lover. Le formulaire est disponible en nos bureaux.

